



Augmenter l'offre en éducation des adultes

Consultation en vue d'un bilan synthèse consolidé de la mise en œuvre du plan d'action 2002-2007 et pour la détermination de priorités à retenir dans le cadre de l'élaboration du plan d'action 2008-2013

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Novembre 2007



La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente quelque 155 000 membres, dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent environ 230 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

Ce document présente la position de la Centrale des syndicats du Québec en réponse à la consultation sur le plan d'action 2002-2007 accompagnant la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

Nous avons lu attentivement le bilan synthèse de la mise en œuvre du plan d'action 2002-2007. À notre avis, ce bilan dresse un portrait incomplet et complaisant des cinq dernières années. Nous partageons d'ailleurs l'avis de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), selon lequel les résultats obtenus étaient généralement présentés sous un angle positif ou neutre sans fournir les éléments d'analyse nécessaires pour juger du succès ou de l'échec des actions concernées. Selon nous, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) devrait absolument poursuivre son travail et produire un véritable bilan des cinq dernières années. Pour ce faire, il doit ramener, au cœur de son analyse, les objectifs et les principes fondamentaux de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et non faire uniquement référence aux cibles du plan d'action 2002-2007.

C'est pourquoi, dans notre réponse à cette consultation, nous avons décidé d'inclure des éléments de notre propre bilan de ce plan d'action à partir de notre consultation des membres de la CSQ qui œuvrent dans les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle et les cégeps.

1.1 La formation de base

Trois engagements avaient été pris dans le plan d'action 2002-2007 pour atteindre le **premier objectif** de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui est **d'assurer une formation de base aux adultes**. Ces engagements étaient :

- Accroître l'accès à la formation de base ;
- Susciter l'expression de la demande de formation de base ;
- Diminuer de façon significative le taux d'analphabétisme au Québec.

Points forts

À ce chapitre, le principal point fort concerne l'obtention du diplôme d'études professionnelles. En effet, la proportion d'une génération obtenant un diplôme d'études professionnelles (DEP) au secondaire en 2004-2005 était de 29,4 %. C'est le taux le plus élevé jamais observé. On constate, toutefois, que ce sont principalement des adultes de 20 ans ou plus qui obtiennent un DEP (22,9 % d'une génération) comparativement aux jeunes et aux personnes ayant moins de 20 ans chez les adultes (6,5 %). Il y a là un paradoxe. Alors que le diplôme d'études

professionnelles devrait être, d'abord et avant tout, une option offerte aux jeunes, ce sont principalement des adultes qui fréquentent les centres de formation professionnelle. Pendant ce temps, on retrouve principalement des jeunes de moins de 24 ans, dont une grande proportion n'a pas 20 ans, dans les centres d'éducation des adultes. Nous y reviendrons.

Points à améliorer

Ce succès sur le plan de la diplomation à la formation professionnelle ne devrait toutefois pas nous faire oublier que cette croissance de l'effectif en formation professionnelle est en deçà de la cible visée par le plan d'action 2002-2007. Par rapport à l'augmentation souhaitée de 3 000 personnes par année, la cible a été atteinte dans une proportion de 69 %. Des mesures devront donc être prises afin d'améliorer l'accessibilité à la formation professionnelle, notamment en levant les obstacles qui limitent les inscriptions. Ceci est d'autant plus important que le Québec vit actuellement une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Pour ce qui est de l'engagement visant à susciter l'expression de la demande de formation de base, l'implantation des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) est très prometteuse, mais il faudrait s'assurer qu'ils offrent une réelle liberté de choix aux adultes et que la reconnaissance des acquis et des compétences sera faite avec rigueur. Il faudrait aussi s'assurer que leur implantation se poursuive sur tout le territoire et que le financement soit au rendez-vous.

Points faibles

En ce qui concerne la formation de base et l'alphabétisation, force est de constater que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne s'est pas donné les moyens de ses ambitions. En effet, les cibles qui avaient été fixées dans le plan d'action 2002-2007 en formation de base, bien que très faibles, n'ont pas été atteintes. Nous sommes encore très loin de l'objectif fixé, soit de favoriser l'obtention d'un premier diplôme par le plus grand nombre et de diminuer de façon significative le taux d'analphabétisme au Québec.

Des frais trop élevés

Plusieurs éléments peuvent expliquer ces piètres résultats. Ainsi, nous avons constaté, au cours des dernières années, non pas un accroissement de l'accès à la formation de base, mais bien une détérioration de cet accès. Cela est dû, en partie, à l'introduction de frais afférents dans les centres d'éducation des adultes. Les frais varient d'une commission scolaire à l'autre, allant de 35 à 75 \$ par session (de 70 \$ à 140 \$ par année). À ces frais, s'ajoute l'achat de livres dans les matières de base comme le français et les mathématiques. Ces frais peuvent sembler minimes, mais pour des gens qui proviennent de milieux défavorisés, ce qui est le cas de la très

grande majorité de la clientèle de l'éducation des adultes, ils représentent une somme importante qui nuit à l'inscription et à la persévérance des étudiantes et des étudiants adultes, lorsqu'ils ne sont pas remboursés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ou Emploi-Québec. Il n'est pas rare qu'une étudiante ou qu'un étudiant doive retarder son inscription à une session faute d'argent. De plus, de nombreuses commissions scolaires ont pris la décision de ne pas renouveler le matériel de base, comme les dictionnaires et les grammaires. Les étudiantes et les étudiants doivent maintenant se les procurer eux-mêmes.

Outre une véritable gratuité de l'éducation des adultes, il serait intéressant d'envisager la possibilité que les étudiantes et les étudiants dans les centres d'éducation des adultes aient accès aux prêts et bourses, comme c'est le cas pour la formation professionnelle et l'éducation postsecondaire.

La gratuité représente aussi un enjeu dans les centres de formation professionnelle. Les étudiantes et les étudiants adultes doivent parfois déboursier des sommes importantes pour leur formation. C'est le cas en décoration intérieure, par exemple, où la trousse de départ coûte entre 400 et 500 \$.

Des classes surpeuplées

Les modalités de financement des centres d'éducation des adultes basées sur une moyenne de 26 élèves par groupe, moyenne qui a augmenté de 24 à 26 élèves, représentent un autre élément expliquant les difficultés d'accès à la formation de base. En effet, pour atteindre cette moyenne de 26 élèves par groupe, il n'est pas rare de voir des classes de plus de 35 élèves, certaines comptant même plus de 50 élèves ! Comme l'enseignement se fait de manière individualisée, certains étudiants et étudiantes doivent attendre des heures avant de pouvoir obtenir une réponse de leur professeur, la liste des gens voulant des explications étant très longue. Résultat : plusieurs adultes se découragent et abandonnent. Quand on sait la difficulté qu'il y a à susciter l'expression de la demande pour la formation de base, ces abandons représentent un véritable drame. Pire encore, la direction de certains centres d'éducation des adultes inscrit sciemment un nombre très élevé de personnes, car elle prévoit un certain pourcentage d'abandons. Ces abandons sont bien souvent causés par le nombre trop élevé d'inscriptions et non par le manque de motivation. Plusieurs adultes nous ont confirmé avoir décroché et s'être réinscrits à deux ou trois reprises avant de terminer enfin leurs études secondaires.

D'ailleurs, les taux de réussite et de persévérance sont plus élevés dans les centres où il y a moins d'élèves par classe. D'où l'importance d'introduire des ratios dans les centres d'éducation des adultes avec un maximum d'élèves par classe à ne pas dépasser. Actuellement, il n'y a ni ratio ni maximum.

Les besoins non respectés des adultes en formation professionnelle

De nombreux adultes sont dirigés par Emploi-Québec pour entreprendre une formation professionnelle avec un soutien financier. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette orientation. Toutefois, les contraintes imposées par les agents des centres locaux d'emploi ont parfois des effets négatifs. Ainsi, il est très difficile, voire impossible, pour un adulte soutenu par Emploi-Québec de changer de voie. S'il a commencé une formation en mécanique automobile, il lui sera impossible de changer pour une formation en soudage-montage, par exemple. De la même façon, on refusera à une personne, à qui le centre local d'emploi (CLE) a accordé un an pour terminer sa troisième secondaire afin d'obtenir les préalables à une formation professionnelle, de terminer sa cinquième secondaire. Or, il arrive qu'une personne se rende compte de l'importance d'une bonne formation de base qui lui permettrait d'améliorer son sort et de pouvoir poursuivre ses études. Selon nous, il est primordial de respecter les besoins de formation des adultes. Ils sont alors beaucoup plus motivés et réussissent mieux.

Concernant les relations entre les centres d'éducation des adultes et les CLE, il importe de mentionner que les relations sont très variables. Si ces relations sont tendues à certains endroits, elles sont beaucoup plus harmonieuses ailleurs.

Des services complémentaires nécessaires, mais absents

Les adultes qui étudient dans les centres d'éducation des adultes sont souvent très jeunes. En effet, la majorité d'entre eux est âgée de 16 à 24 ans : en 2004-2005, la proportion d'élèves de 16 à 19 ans était de 32,8 % et celle de 16 à 24 ans, de 53,6 %. Plus précisément, ces proportions étaient de 43,7 % et de 67,8 % au 1^{er} cycle du secondaire, des résultats similaires à ceux de l'entrée en formation et de la préparation à la formation professionnelle ; elles étaient de 48,9 % et de 76,1 % au 2^e cycle du secondaire, des résultats similaires à ceux de la préparation aux études postsecondaires.

Il s'agit souvent de décrocheurs ou de jeunes ayant éprouvé des difficultés importantes à l'école secondaire. Nombreux sont ces élèves qui étaient cotés comme élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation. À ce titre, ils se retrouvaient dans des classes moins nombreuses et avaient droit à des services complémentaires en ergothérapie, en psychologie ou en travail social. Toutefois, lorsque ces élèves arrivent à l'éducation des adultes, ils n'ont plus de cote, se retrouvent dans des classes nombreuses et n'ont plus accès à aucun service complémentaire. Cette absence de services fait en sorte qu'un bon nombre d'entre eux quittent l'éducation des adultes avant d'avoir terminé leur formation.

Nous pouvons vérifier cette assertion là où il y a des services complémentaires. En effet, certains centres d'éducation aux adultes offrent de tels services, comme des services d'aide en gestion des études, d'orientation, des services-conseils à la

réussite scolaire, en orthopédagogie, etc. Or, dans ces centres, on constate que les élèves persévèrent davantage.

Une offre de services en alphabétisation insuffisante pour répondre à la demande

Dans le bilan du plan d'action 2002-2007, il est mentionné qu'il y a eu augmentation de 2 836 personnes en alphabétisation dans les commissions scolaires depuis 2000-2001. La cible, jugée minimale à l'époque, n'a été atteinte que dans une proportion de 71 %.

Il serait bien difficile de se réjouir d'être passé de 10 566 élèves en alphabétisation en 1998-1999 à 15 746 en 2004-2005, car cette augmentation cache le fait qu'il y a eu une diminution importante depuis dix ans ; 20 109 personnes étaient inscrites en alphabétisation dans les commissions scolaires en 1994-1995. En fait, on a vu une diminution importante des inscriptions lorsque les enveloppes ouvertes dévolues à l'alphabétisation ont été fermées au début des années 1990 et que le Programme national de formation et d'éducation (PNFE) du gouvernement fédéral a été rapatrié par le gouvernement du Québec. Ces faits indiquent clairement que si l'on veut augmenter le nombre d'inscriptions en alphabétisation, il ne suffit pas de susciter l'expression de la demande... il faut en accroître l'offre.

Actuellement, cette offre est si faible qu'il y a des listes d'attente dans de nombreux centres d'éducation des adultes. Dans les régions éloignées, où il y a moins de demandes, il est très difficile d'y offrir des services d'alphabétisation, car les règles de financement sont inadéquates.

Enfin, il est important de mentionner que depuis le recul du financement fédéral, le Québec a ajouté des sommes supplémentaires, mais qui ne l'ont pas compensé.

Or, les besoins en alphabétisation sont grands, la plus récente enquête sur la littératie¹ indique qu'en 2002, 49 % de la population québécoise âgée de 16 à 65 ans n'atteignait pas le niveau de compétence souhaité en littératie (compétences de base en lecture, en écriture, en calcul et en résolution de problème).

La difficulté d'explorer les approches d'enseignement autres que l'enseignement individualisé

Présentement, l'enseignement individualisé est la méthode d'enseignement la plus répandue dans les centres d'éducation des adultes pour des raisons bien simples : les élèves ne sont pas tous rendus au même niveau, ils ne suivent pas tous les mêmes cours ni les mêmes programmes et il y a des entrées et des sorties

¹ Voir Institut de la Statistique du Québec, *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir*, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003.

variables. Ainsi, dans une classe de mathématiques qui compte 30 élèves, on retrouvera des élèves de la première à la cinquième secondaire. Dans certains centres plus petits, on retrouvera dans la même classe, des élèves suivant des cours de français, d'histoire, de géographie et de mathématiques. Dans un tel contexte, l'enseignement individualisé devient la seule méthode possible. Or, cette méthode ne convient pas à de nombreux élèves qui n'ont pas l'autonomie et la motivation nécessaires pour bien progresser. Par conséquent, lorsque c'est possible, il serait souhaitable de favoriser le regroupement d'élèves de même niveau dans un groupe afin d'offrir les conditions d'apprentissage requises et de permettre aux enseignants qui le souhaitent d'utiliser d'autres approches.

Les services de francisation insuffisants

Les efforts en matière de francisation des personnes immigrantes sont actuellement très insuffisants et les règles, trop rigides. L'état de la situation appelle à une action intensive. À notre avis, il doit y avoir une action gouvernementale concertée et toute personne, qu'elle s'intègre ou non au marché du travail, devrait avoir accès aux services de francisation.

La CSQ a aussi constaté que les efforts déployés par les établissements publics d'éducation ou les groupes populaires en alphabétisation et en francisation sont régulièrement mis à mal par les fluctuations dans les règles budgétaires d'Emploi-Québec. Le temps alloué aux personnes immigrantes pour parfaire leur formation ou pour acquérir la connaissance de la langue française est de plus en plus grugé. Il n'est pas rare d'apprendre qu'une personne immigrante a été forcée par Emploi-Québec d'intégrer le marché du travail, malgré une déficience marquée dans l'apprentissage de la langue française, la priorité étant l'employabilité. À notre avis, la francisation devrait être considérée comme une priorité nationale au même titre que le développement de la formation de base et l'alphabétisation.

La précarité du personnel

Enfin, il serait impossible d'évaluer les services associés à la formation de base sans accorder une attention particulière aux conditions de travail du personnel de l'éducation. La majorité du personnel enseignant œuvrant dans les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle et en formation continue dans les cégeps est à statut précaire. Le cas des enseignantes et des enseignants à temps partiel et à taux horaire est particulièrement préoccupant. En effet, la précarité très répandue à la formation générale des adultes, qui entraîne une iniquité des conditions d'enseignement et de perfectionnement, constitue un problème très préoccupant.

Il est difficile d'imaginer qu'une organisation puisse espérer motiver son personnel, le faire évoluer et l'amener à relever des défis importants, lorsque 75 % du personnel de première ligne est à statut précaire et ne voit pas le jour où ses conditions vont s'améliorer.

L'ironie dans tout cela est que ces personnes, dont le métier est l'éducation tout au long de la vie, n'ont pas accès elles-mêmes au perfectionnement. En effet, les budgets pour le perfectionnement sont alloués en proportion du nombre d'enseignants permanents. Par mesure d'équité, certains centres décident de répartir ces sommes à l'ensemble du personnel régulier et à statut précaire, mais cela fait en sorte que les sommes par personne sont largement insuffisantes. Dans certains cas, on décide de répartir les sommes au prorata des heures travaillées. Une personne travaillant deux jours par semaine a ainsi droit à 40 % du perfectionnement. Cela peut paraître intéressant sur papier, mais ce l'est beaucoup moins dans la réalité. Lorsqu'il y a une formation sur la réforme par exemple, offrira-t-on seulement 40 % de la formation à cette personne ? Elle a pourtant autant besoin que ses collègues à temps plein d'en connaître les tenants et les aboutissants.

Dans les cégeps aussi, la majorité du personnel de la formation continue est à statut précaire. Les conséquences de cette précarité se font sentir sur le plan pédagogique, car ces enseignants ne participent pas aux comités de programmes ni aux tables de concertation pédagogique. Ces enseignants ont également peu accès à la formation continue. De même, le personnel professionnel affecté à la formation continue est embauché sur des projets et non sur des postes.

Ces quelques exemples illustrent à quel point il est important de créer davantage de postes permanents et de diminuer la précarité à l'éducation des adultes et à la formation continue dans les collèges.

1.2 La formation continue liée à l'emploi

Trois engagements ont été pris dans le plan d'action 2002-2007 pour atteindre le **deuxième objectif** de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui est **de maintenir et de rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes**. Ces engagements étaient :

- Stimuler la demande de formation continue auprès de la population active ;
- Accroître la participation de toutes les personnes intéressées en ce qui a trait à la définition des besoins de formation ;
- Ajuster les modalités de la formation continue liée à l'emploi aux caractéristiques et aux besoins plus spécifiques de la main-d'œuvre québécoise.

Points à améliorer

Les services aux entreprises

La CSQ fait partie de la CPMT. À ce titre, elle a participé aux consultations qui ont précédé l'adoption de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre qui remplace la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre. Depuis l'adoption de cette loi, dite du 1 %, on constate un accroissement de la formation liée à l'emploi et une reconnaissance de la diversité des lieux de formation.

À ce titre, les services aux entreprises des commissions scolaires et les cégeps fournissent des services sur mesure très appréciés. Cependant, pour faire face à la concurrence, certains services aux entreprises morcellent le contenu des diplômes d'études professionnelles et en offrent des parties aux entreprises de façon plus ou moins anarchique. Ce morcellement des formations a des effets négatifs sur les conditions de travail des enseignantes et des enseignants utilisés comme formatrices et formateurs en milieu de travail. Ces enseignants se retrouvent en dehors des normes utilisées dans les centres, à taux horaire et hors contrat. Cette précarité risque d'avoir des conséquences sur la qualité de la formation offerte et, par conséquent, sur la nécessaire valorisation de la formation liée à l'emploi.

Développer les SARCA

Nous avons fait des progrès importants en mettant en place des SARCA dans les commissions scolaires. Toutefois, beaucoup de chemin reste à faire pour qu'ils soient implantés dans toutes les régions et fournissent l'ensemble des services qu'ils devraient offrir. En effet, on constate bien souvent que seul le service de référence est offert et non pas les autres services d'accueil, de conseil et d'accompagnement.

Il faut signaler que l'intention du MELS d'implanter ces SARCA a créé beaucoup d'espoir dans les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle. Il serait, par conséquent, très intéressant de poursuivre leur implantation et de leur fournir un financement suffisant.

Il serait souhaitable que de tels services soient également offerts dans les collèges et dans les universités où ils sont à peu près inexistantes. Le développement d'un guichet unique serait une piste à explorer.

Points faibles

Il convient de rappeler que ce deuxième point du plan d'action, la formation continue liée à l'emploi, visait à mettre en œuvre la deuxième orientation de la

Politique d'éducation des adultes et de formation continue qui était la suivante : maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes.

Il nous semble que la traduction de cette orientation par la formation continue liée à l'emploi est restrictive. En effet, le rehaussement des compétences des adultes ne peut se résumer à des objectifs d'employabilité.

Améliorer les collaborations entre les réseaux de l'éducation et de l'emploi

Tout comme les partenaires du marché du travail indiquent qu'il y a des tensions dans leurs relations avec le réseau de l'éducation, le réseau de l'éducation ressent, lui aussi, des tensions avec le milieu de l'emploi, notamment avec Emploi-Québec.

Ainsi, de nombreux enseignants et enseignantes en formation professionnelle et en formation générale des adultes souhaiteraient qu'Emploi-Québec se préoccupe davantage des besoins des personnes en matière d'éducation. Par exemple, lorsque Emploi-Québec propose des formations aux chercheuses et aux chercheurs d'emploi, elles sont souvent très courtes et visent un placement en emploi le plus rapidement possible. Ce critère pose différents problèmes selon l'ordre d'enseignement. En formation générale des adultes, par exemple, certains adultes souhaiteraient qu'on leur accorde plus de temps afin de pouvoir terminer leur diplôme d'études secondaires et non pas obtenir seulement les préalables pour s'inscrire en formation professionnelle. En formation professionnelle, Emploi-Québec n'offre qu'une liste limitée de formations liées aux besoins du marché du travail. Il serait souhaitable que l'on tienne davantage compte des aspirations des adultes et qu'on leur permette, par exemple, de changer de voie dans certains cas.

Si l'on veut améliorer les collaborations entre les réseaux de l'éducation et de l'emploi, il nous semble nécessaire de poursuivre les approches de concertation entre les deux réseaux et de faire connaître les collaborations fructueuses pour qu'elles puissent être reproduites. La concertation doit faire en sorte que les formations offertes permettent de mieux répondre à la fois aux besoins du marché du travail et à ceux des personnes qui cherchent un emploi. De plus, nous devons nous assurer que la formation offerte sera de qualité et transférable.

Une piste intéressante : l'alternance formation-emploi et la formation professionnelle et technique à temps partiel

Une piste intéressante à explorer serait l'alternance formation-emploi. Inspiré du modèle dual allemand, ce type de formation permettrait aux travailleuses et aux travailleurs de suivre, en alternance, une formation sur les lieux de travail avec un compagnon et une formation en centre de formation professionnelle ou en formation technique dans un cégep.

De même, les personnes en emploi qui désirent réorienter leur carrière sont actuellement les parents pauvres du système d'éducation aux adultes. Alors qu'un travailleur instruit peut aller se perfectionner à l'université dans les facultés d'éducation permanente, un travailleur moins instruit ne pourra pas trouver l'équivalent s'il veut se perfectionner en formation professionnelle ou technique. Il nous paraît nécessaire d'offrir cette formation à temps partiel dans les cégeps et dans les centres de formation professionnelle, notamment pour répondre aux besoins des personnes en emploi.

Des listes d'attente trop longues en formation professionnelle et technique

Les réseaux de l'éducation et de l'emploi s'entendent sur un même diagnostic concernant le financement de l'offre de formation. Bien qu'on cherche à susciter l'expression de la demande de formation, les règles relatives au financement de l'offre de formation persistent à être complexes et peu adaptées aux besoins. Des adultes sont en attente de formation dans le réseau scolaire pour des attestations d'études collégiales (AEC) et des attestations d'études professionnelles (AEP), car il y a des difficultés d'accès aux formations à temps plein et à temps partiel, tant en formation professionnelle qu'en formation technique. Le manque de ressources financières suffisantes et le défaut de règles de financement adéquates sont les principales causes invoquées. Il serait souhaitable d'offrir un financement adéquat des ordres d'enseignement (formation professionnelle et technique) leur permettant d'offrir de la formation à temps partiel, des cours à la carte hors programme ainsi que de la formation sur les lieux de travail adaptée aux réalités du milieu du travail et tenant compte de la reconnaissance de l'expérience acquise en emploi. De plus, il serait nécessaire d'assouplir les modalités et les règles administratives associées au financement (réaligner la règle du nombre minimal de personnes par groupe aux nouvelles réalités du travail et à la dimension régionale, réviser la possibilité d'inclure dans un même groupe des clientèles payant leurs cours avec des clientèles référées par Emploi-Québec, etc.).

1.3 La reconnaissance des acquis et des compétences

Deux engagements ont été pris dans le plan d'action 2002-2007 pour atteindre le **troisième objectif** de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui est **de valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle**. Ces engagements étaient :

- Mener une action vigoureuse en faveur de la reconnaissance officielle des acquis et des compétences ;
- Inscrire la reconnaissance des acquis et des compétences à titre de service régulier en éducation des adultes en formation continue au Québec.

Points forts

Nous constatons des avancées concrètes dans le dossier de la reconnaissance des acquis et des compétences au cours des dernières années. L'augmentation du nombre de personnes ayant eu recours aux services de reconnaissance des acquis et des compétences dans les commissions scolaires et les cégeps en est la preuve. De plus, la question de la reconnaissance des acquis de formation des personnes immigrantes s'est améliorée, principalement pour celles qui sont référées par des ordres professionnels.

Actuellement, il y a trois dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences fondés sur des démarches différentes : la reconnaissance des acquis et des compétences dans le milieu scolaire, la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en milieu de travail et la reconnaissance du diplôme ou de son équivalence pour les personnes formées à l'étranger.

Il serait important, à notre avis, de concilier les approches du réseau de l'éducation et celles du marché du travail, tout en conservant à chacun sa spécificité et en agissant dans une perspective de complémentarité et de réciprocité. Ainsi, le travail fait en vue de référentiels communs pour les normes professionnelles et les programmes d'études ouvre des perspectives intéressantes.

Points à améliorer

La rigueur dans le processus de reconnaissance des acquis et des compétences

Le personnel de l'éducation que nous avons consulté partage les objectifs de la reconnaissance des acquis et des compétences. Pour que cela fonctionne bien, insiste-t-il, le processus doit être mené avec de la rigueur et des balises. Bien sûr, les adultes ne devraient pas avoir à apprendre ce qu'ils savent déjà ou acquérir des compétences qu'ils ont déjà. Toutefois, il est tout aussi important que les adultes possèdent véritablement les acquis ou les compétences qu'on leur reconnaît. Sinon, ils risquent d'éprouver beaucoup de difficultés dans la formation qu'ils entreprendront ou dans l'emploi qu'ils occuperont.

Plusieurs enseignants ont noté que les élèves ayant reçu des équivalences n'avaient pas les acquis nécessaires pour entreprendre une formation professionnelle et qu'ils devaient procéder à des mises à niveau. Ils craignent que l'on reconnaisse trop facilement les acquis et les compétences afin d'augmenter la diplomation. C'est pourquoi ils insistent autant sur la rigueur du processus de reconnaissance des acquis et des compétences.

Cette rigueur devra se manifester dans la confection et l'utilisation des outils de reconnaissance des acquis et des compétences. Il faudra également s'assurer de

bien former les responsables de la reconnaissance des acquis et des compétences dans le réseau de l'éducation.

Le financement de la formation manquante

Un autre point à améliorer concerne le financement de la formation manquante. Comme le mentionne le bilan du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et du MELS, l'accès insuffisant à la formation manquante, en raison des modalités réglementaires et du financement, limite l'offre de formation.

Il faudrait aussi s'assurer que la formation manquante sera accessible au plus grand nombre, notamment les adultes moins scolarisés et les personnes immigrantes qui ne sont pas référées par des ordres professionnels.

1.4 Un financement à responsabilités partagées

Cette dernière ligne de force du plan d'action 2002-2007 est sans contredit le maillon faible des cinq dernières années. Le partage des responsabilités du financement de la formation visait à mettre en œuvre la **quatrième orientation** de la Politique qui est **de lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance**.

De toute évidence, on a perdu cinq ans. Depuis 2002, rien n'a été fait pour lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Néanmoins, il y a beaucoup à faire pour supprimer les principaux obstacles à l'accessibilité et à la persévérance. Dans les chapitres précédents, nous avons souligné plusieurs de ces obstacles : des frais trop élevés, des classes surpeuplées, le non-respect des besoins de formation des adultes en formation professionnelle et technique, l'absence de services complémentaires, et les listes d'attente en formation professionnelle et technique.

Ces obstacles pourraient être abolis si l'on revenait aux enveloppes budgétaires ouvertes pour la formation générale au secondaire, la formation continue dans les cégeps et la formation à temps partiel dans les centres de formation professionnelle et les cégeps.

En effet, l'existence d'enveloppes budgétaires fermées a été mentionnée dans toutes nos consultations auprès du personnel de l'éducation œuvrant dans les centres d'éducation des adultes et en formation continue dans les collèges.

Selon nous, le droit des adultes d'accéder au diplôme d'études secondaires doit être effectif. Or, comme le souligne le Conseil supérieur de l'éducation², les adultes

² Conseil supérieur de l'éducation, *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Québec, avril 2006.

n'ont pas accès gratuitement aux services de formation générale au secondaire. De plus, de nombreux adultes ne peuvent s'inscrire à des programmes de formation continue conduisant à une AEC. Au surplus, les règles budgétaires ne prévoient pas le financement de la formation professionnelle à temps partiel au secondaire et celles en vigueur dans les collèges limitent cet accès.

L'existence de listes d'attente dans les collèges pour l'inscription menant à une AEC et l'offre restreinte de formation à temps partiel ont pour effet de laisser insatisfaite une demande de formation, contredisant dans les faits la visée d'une politique gouvernementale axée sur l'expression de la demande d'éducation et de formation continue.

Enfin, les limites de l'accès des adultes à la formation continue à temps partiel constituent un frein à la participation à cette formation, notamment pour les adultes en emploi.

Deuxième partie : les priorités

Première orientation : Assurer une formation de base aux adultes

Les priorités retenues :

1. Favoriser l'obtention du diplôme d'études secondaires ou professionnelles par le plus grand nombre de jeunes et d'adultes et diminuer de façon significative le taux d'analphabétisme au Québec ;
2. Assurer une véritable gratuité à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle (élimination des frais afférents et gratuité des volumes) ;
3. Favoriser la persévérance des étudiantes et des étudiants à l'éducation des adultes, notamment par l'introduction de ratios et d'un maximum pour le nombre d'étudiantes et d'étudiants par classe dans les centres d'éducation des adultes et par l'ajout substantiel de services complémentaires ;
4. Faire du développement de la formation de base, de l'alphabétisation et de la francisation une priorité nationale.

Deuxième orientation : Maintenir et relever sans cesse le niveau de compétence des adultes

Les priorités retenues :

1. Poursuivre le développement des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dans les commissions scolaires et offrir des services équivalents dans les cégeps et les universités ;
2. Financer adéquatement l'offre de formation professionnelle et technique et offrir de la formation à temps partiel, des cours à la carte hors programme

ainsi que de la formation sur les lieux de travail adaptée aux réalités du milieu du travail et tenant compte de la reconnaissance de l'expérience acquise en emploi ;

3. Assouplir les modalités et les règles administratives associées au financement (réaligner la règle du nombre minimal de personnes par groupe aux nouvelles réalités du travail et à la dimension régionale, réviser la possibilité d'inclure dans un même groupe des personnes payant leurs cours avec des personnes référées par Emploi-Québec, etc.).

Troisième orientation : Valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle

La priorité retenue :

- Renforcer le développement des services de reconnaissance des acquis dans les commissions scolaires, les cégeps et les universités, en faire la promotion et assurer les arrimages avec les interventions du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Quatrième orientation : Lever les obstacles à l'accessibilité et à la persévérance

La priorité retenue :

- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport devrait consentir des enveloppes budgétaires ouvertes pour la formation générale au secondaire, la formation continue dans les cégeps et la formation à temps partiel en formation professionnelle et technique.

